



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges, dûment convoqués, se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Date de la convocation : 15 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mmes et MM BEAUVALLOT Céline, BREUIL Sylvain, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GAYET Coline, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, PLAZENET Gisèle, POTEAUX Maryse, RIBIER Michel, ROCHELOIS Chantal et SERGERE Maryline

Étaient représentés : M, CHARBONNIER Julien et Madame LOUBAT Karine

Était absent : M. JAMBRINA PENALBA Jean- Baptiste

Secrétaire de séance : M. LASCAUX Sébastien

Madame le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M. LASCAUX Sébastien est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 9-2025 CFU Commune/Assainissement
- 10-2025 Emprunt pôle éducatif
- 11-2025 Convention de participation financière ULIS
- 12-2025 Tableau des emplois
- 13-2025 Mise à jour délibération RIFSEEP
- Questions et informations diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30.

Elle invite l'assemblée à adopter le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

9-2025 CFU COMMUNE/ASSAINISSEMENT

Madame le Maire donne la parole à Madame SERGERE Maryline pour présenter aux membres du Conseil Municipal les CFU Commune et Assainissement de l'année 2024, après validation du SCG de Moulins.

Madame le Maire vise et certifie que le montant des titres et des mandats émis est conforme aux écritures.

Les CFU étant validés par le SGC de Moulins, elle propose qu'ils soient soumis au vote du Conseil Municipal.

Sous la présidence de Madame Gisèle PLAZENET, Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

1/Commune :

Fonctionnement

Dépenses prévues	943 021.79
Dépenses réalisées	662 809.41
Reste à réaliser	0.00

Recettes prévues	943 021.79
Recettes réalisées	971 717.33
Reste à réaliser	0.00

Investissement

Dépenses prévues	3 515 536.58
Dépenses réalisées	684 786.04
Reste à réaliser	886 200.00

Recettes prévues	3 515 536.58
Recettes réalisées	559 691.56
Reste à réaliser	826 349.34

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 125 094.48
Fonctionnement	308 907.92
Résultat global	183 813.44

2/Assainissement :

Fonctionnement

Dépenses prévues	66 918.72
Dépenses réalisées	64 267.92
Reste à réaliser	0.00

Recettes prévues	66 918.72
Recettes réalisées	64 511.68
Reste à réaliser	0.00

Investissement

Dépenses prévues	80 990.82
Dépenses réalisées	30 166.51
Reste à réaliser	0.00

Recettes prévues	80 990.82
Recettes réalisées	80 990.82
Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	50 824.31
Fonctionnement	243.76
Résultat global	51 068.07

10-2025 EMPRUNT POLE EDUCATIF

Madame SERGERE Maryline sort de la salle pour ce point.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que trois banques ont été sollicitées pour l'emprunt du pôle éducatif correspondant aux montants des subventions attendues : le CACF, la Banque Postale et la Caisse d'Épargne.

Une seule proposition émanant du CACF nous a été adressée. La banque Postale n'est pas sûre d'obtenir du comité de crédit une proposition, malgré de nombreuses demandes de renseignements complémentaires. La Caisse d'Épargne n'a pas donné suite à notre demande après plusieurs relances.

Le montant de l'emprunt demandé est de 1 146 000 €.

La proposition CACF :

Taux proposé : 2.61% (validité jusqu'au 31/03/2025)

Durée de l'emprunt : 1 an

Frais de dossier : 0.1 %

Modalités de déblocage des fonds : débloques partiels après la délibération du Conseil Municipal (pas besoin d'attendre le vote du budget car pas d'inscription au budget).

Paiement des intérêts : à terme échu

Modalités de remboursement : remboursement du capital emprunté 12 mois maximum après le déblocage des fonds.

Délibération 10-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à souscrire un emprunt à court terme auprès du Crédit Agricole Centre France d'un montant de 1 146 000 € et de signer tous les documents si référents.

11-2025 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ULIS

Madame le Maire fait part à l'assemblée que nous avons reçu en mairie des demandes de règlement concernant deux enfants de Cressanges scolarisés en ULIS à Montmarault. Il a été demandé des précisions concernant ces montants. Un envoi du calcul concernant la participation ainsi que des conventions ont été envoyés par le RPI Montmarault mais ne répondant pas à toutes les questions posées.

Madame le Maire propose de demander plus d'explication, sur le mode de calcul de la contribution auprès de la Préfecture ; cette contribution devant faire l'objet d'un accord entre les deux communes.

Délibération 11-2025 :

Le Conseil Municipal approuve le principe d'une participation, mais souhaiterait avoir plus d'explication sur le mode de calcul. Il délibérera une fois les nouvelles informations fournies.

12-2025 TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des modalités d'évolution de carrière des secrétaires de mairie inscrites dans la loi 2023-1380. A ce titre un dossier de promotion interne « rédacteur » a été déposé et accepté. En conséquence, la collectivité doit créer un poste de rédacteur à 35 h.

Le tableau des emplois ci-dessous annule et remplace-le précédent :

Temps de travail Hebdomadaire	Cadre d'emploi
35	Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe
35	Rédacteur
28	Adjoint administratif territorial
28	Adjoint technique territorial
15.5	Adjoint technique territorial
35	Adjoint technique territorial
35	2 Agents de maîtrise
35	Adjoint territorial d'animation
35	Animateur
35	Adjoint technique territorial non permanent

Délibération 12-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer de poste de rédacteur à 35 h
- de valider le tableau des emplois ci-dessus.

13-2025 MISE A JOUR DELIBERATION RIFSEEP

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à la création du poste de rédacteur il est nécessaire de mettre à jour la délibération concernant le RIFSEEP et de créer le cadre d'emploi rédacteur et de saisir le CST pour avis de cette nouvelle délibération.

Délibération 13-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, après avis du CST de modifier la délibération RIFSEEP en créant le cadre d'emploi de rédacteur.

Séance levée à 22 h 15.